



SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-192 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 7 décembre 2016**

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**


Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION**  
**CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

2016-12-192 - 2/3  
Envoyé en préfecture le 16/12/2016  
Recu en préfecture le 16/12/2016  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_192-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,  
Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation en date du 14/11/2016,  
Vu la saisine du Comité technique de la Cali en vue de sa séance du 01/12/2016,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 28/11/2016,

Le schéma de mutualisation des services, adopté par le Conseil communautaire fin 2015 et définitivement validé lors du Conseil communautaire du 22 mars dernier a identifié la nécessité de se doter de plusieurs services communs ressources sur lesquels s'appuyer dans le cadre des politiques et actions développées par la nouvelle agglomération, qui change de périmètre géographique et de strate au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans la logique d'intégration renforcée ville-centre / agglomération, et de cohérence à donner à la nouvelle architecture administrative issue de la mutualisation comme de la fusion/extension, il est proposé de créer un service commun Direction Générale à compter du 31 décembre 2016

Ce service commun marque une étape supplémentaire dans le processus de mutualisation : il a vocation à constituer une interface utile à la fois pour les élus (prise en compte des commandes politiques, des arbitrages), pour les agents (amélioration des circuits de décision, régulation des liens avec les élus) et pour les usagers (coordination renforcée, simplification).

Il aura pour mission essentielle d'assurer, de coordonner et de gérer la direction de l'ensemble des services de La Cali et de la ville de Libourne.

De façon plus précise, la Direction Générale mutualisée :

- contribuera à la définition des orientations des deux personnes publiques (ville, Cali) et à l'élaboration, sous la responsabilité des équipes politiques de chaque structure, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique ;
- assurera la direction de l'ensemble des services de La Cali et de la ville de Libourne, intégrant pleinement les impacts de la fusion/extension avec la CDC du Sud Libournais et une partie du Brannais (transferts de personnel, d'équipements ...) ;
- gèrera des missions de coordination et de mise en œuvre d'opérations qui portent sur les domaines de compétences dévolus aux deux collectivités (législatifs, statutaires...).

La création de ce service commun implique :

- de créer les postes permettant le transfert de la DGS de la Ville de Libourne, soit : 1 emploi d'attaché principal (cat. A) à temps complet et 1 emploi d'administrateur (cat. A+) à temps complet, en vue de permettre le détachement pour stage de l'intéressée sur ce grade.

Le poste du DGS de la CDC du Sud Libournais (directeur, cat. A) est quant à lui transféré de plein droit dans le cadre de la procédure de fusion.

- d'acter la clé de répartition suivante pour les charges salariales et charges communes courantes (fonctionnement et investissement) : 71.19% Cali / 28.81% Ville de Libourne, conformément aux principes déjà adoptés lors des créations des services communs antérieurs, et notamment celui de la neutralité des charges préexistantes.

Quant aux dépenses qui seraient strictement dédiées à l'une ou l'autre des parties au service commun, elles seraient elles engagées sur leur budget respectif.

Le remboursement des frais engagés par le service commun pour le compte de la Ville de Libourne sera imputé sur l'attribution de compensation de la commune afin que la mise en œuvre de cette mutualisation ait également un effet positif sur le coefficient d'intégration fiscale du territoire.

Afin de cadrer les conditions de la mise en œuvre financière et organisationnelle de ces transferts, une convention reprenant les principes énoncés ci-dessus a été établie.

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'**unanimité (58)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :


- d'approuver :
  - le principe de la création d'un service commun «Direction Générale» entre La Cali et la Ville de Libourne ;
  - la convention constitutive de sa création ;
  - les fiches d'impact individuelles relatives aux effets de cette mutualisation sur les conditions d'emploi des agents transférés ;
  - la création par délibération des postes nécessaires.
  
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Liste des postes du service commun :**

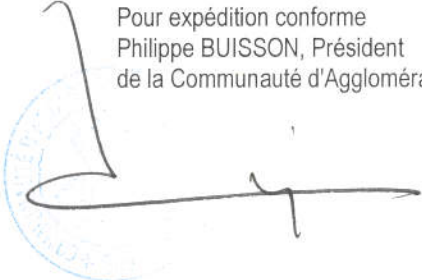
ETP	Grade	Fonction	Collectivité d'origine	Date d'intégration dans le service commun
1	<i>Ingénieur principal</i>	<i>DGS</i>	<i>Cali</i>	<i>31/12/2016</i>
1	<i>Directeur</i>	<i>DGS</i>	<i>CCSL</i>	<i>01/01/2017</i>
1	<i>Attachée principale détachée en qualité d'administratrice stagiaire</i>	<i>DGS</i>	<i>Ville de Libourne</i>	<i>31/12/2016</i>
<b>3 ETP au total</b>				

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne

Le Président  
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_192-DE





2016-12-193 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 7 décembre 2016**

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION****CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,

Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation en date du 14 novembre 2016,

Vu la saisine du Comité technique de la Cali en vue de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016,

Vu la saisine du Comité technique de la Ville de Libourne en vue de sa séance du 2 décembre 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2016,

La Cali et la Ville de Libourne ont depuis plusieurs années mis en place une mutualisation des personnels de leurs services informatique dans le cadre d'une mise à disposition individuelle partielle et respective de deux agents.

Afin de poursuivre cette démarche de rationalisation des moyens et de permettre la mise en place d'une organisation permettant la réalisation des projets informatiques et numériques portés par La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS, la constitution d'un service commun « Direction des systèmes d'information » est proposée.

Ce service commun regrouperait 9 ETP, et assurerait les missions suivantes :

- conception et mise en œuvre des projets informatiques et numériques dans un souci de participation à l'optimisation et la modernisation de l'action publique (Environnements Numériques de Travail, e-administration, télétravail, etc.) ;
- sécurisation des données et des réseaux ;
- traitement des demandes d'interventions sur les parcs informatique et de communication ainsi que sur les outils métiers ;
- optimisation des coûts (mutualisation de logiciels métiers et de leur maintenance, dématérialisation de procédures, réduction des temps de déplacement, des dépenses d'énergie) ;
- veille informatique permanente.

Ce service serait créé à compter du 31 décembre 2016 et géré par La Cali.

Au terme d'une évaluation des besoins, d'autres communes du territoire pourraient y être intégrées.

Les modalités de son financement respecteront le principe de neutralité budgétaire retenu depuis la mise en œuvre des objectifs du schéma de mutualisation, en s'appuyant sur la répartition des charges salariales préexistantes.

Le montant total des charges de personnel de ce service a été évalué à 354 691.67€, financées selon la clé de répartition suivante :

- 10% pour le CCAS
- 78% pour la Ville de Libourne
- 12% pour la Cali

Les charges communes courantes de fonctionnement et d'investissement du service, incluant les frais d'installation et d'aménagement des locaux, seront partagées selon la clé de répartition fixée entre La Cali, la Ville de Libourne et son C.C.A.S.

Le coût pour la ville de Libourne sera pris sur son attribution de compensation et sera facturé pour le C.C.A.S.

Les dépenses qui seraient strictement dédiées à l'une ou l'autre des parties au service commun seraient engagées sur leur budget respectif.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

2016-12-193 - 3/3  
Envoyé en préfecture le 16/12/2016  
Reçu en préfecture le 16/12/2016  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_193-DE


Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :
  - le principe de la création, à compter du 31 décembre 2016, d'un service commun «Direction des systèmes d'information» entre La Calé, la ville de Libourne et son CCAS ;
  - la convention constitutive de sa création ;
  - les fiches d'impact individuelles relatives aux effets de cette mutualisation sur les conditions d'emploi des agents transférés ;
  - la création par délibération des postes transférés.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Liste des postes du service commun au 31/12/2016 :**

GRADE	STATUT	COLLECTIVITE D'ORIGINE	ETP SERVICE COMMUN
technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	titulaire	Ville de Libourne	1
rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	titulaire	Ville de Libourne	1
contractuel	contractuel	Ville de Libourne	1
technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	titulaire	Ville de Libourne	1
rédacteur	titulaire	Ville de Libourne	1
adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe détaché en qualité de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire	titulaire	Cali	1
adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	contractuel	CCAS	1
rédacteur	titulaire	Ville de Libourne	1
adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	titulaire	Ville de Libourne	1
<b>9 ETP</b>			

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne



Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_193-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_194-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-194 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 7 décembre 2016**

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

### MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

2016-12-194 - 2/2  
Envoyé en préfecture le 16/12/2016  
Reçu en préfecture le 16/12/2016  
Affiché le  
ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_194-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,

Vu la délibération n° 2016-11-156 du 15 novembre 2016 instituant le service commun direction des ressources humaines,

Vu la délibération n°2016-11-160 du 15 novembre 2016 portant modification du tableau des effectifs et créant notamment les postes afférents à la création du service commun Direction des ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu la convention de service commun établie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

Vu la saisine pour avis des comités techniques de La Cali et de la Ville de Libourne,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2016,

Les objectifs respectifs de certains axes du schéma de mutualisation des services et du schéma départemental de coopération intercommunale conduisent à la concordance des échéances au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Afin de sécuriser les procédures entourant la mise en œuvre de ces obligations, les services de l'État ont été saisis pour vérification de la bonne conformité des opérations en cours.

La D.R.F.I.P., dans un avis rendu le 23 novembre, a préconisé que les transferts de personnels prévus dans le cadre des mutualisations des services de moyens de La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS puissent intervenir avant la modification du périmètre intercommunal.

L'ajustement demandé vise à garantir la légalité du transfert au sein du nouvel EPCI des agents concernés en vue de la liquidation des rémunérations et des charges de personnel afférentes.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :
  - la modification, par voie d'avenant à la convention constitutive, de la date de création du service commun «Direction des ressources humaines» entre La Cali, la ville de Libourne et son CCAS au 31 décembre 2016 ;
  - la création au 31 décembre 2016 des postes transférés afférents.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_195-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-195 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 7 décembre 2016**

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS , Philippe HEFTRE , Fabienne ROCHER , Nouredine BOUACHERA , Christophe DARDENNE , Jean-Paul GARRAUD , Gonzague MALHERBE , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----



**RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION****MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN FINANCES**

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,  
Vu la délibération n° 2016-11-157 du 15 novembre 2016 instituant le service commun finances,  
Vu la délibération n°2016-11-160 du 15 novembre 2016 portant modification du tableau des effectifs et créant notamment les postes afférents à la création du service commun finances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
Vu la convention de service commun établie le 1<sup>er</sup> décembre 2016,  
Vu la saisine pour avis des comités techniques de La Cali et de la Ville de Libourne,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2016,

Les objectifs respectifs de certains axes du schéma de mutualisation des services et du schéma départemental de coopération intercommunale conduisent à la concordance des échéances au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Afin de sécuriser les procédures entourant la mise en œuvre de ces obligations, les services de l'État ont été saisis pour vérification de la bonne conformité des opérations en cours.

La D.R.F.I.P., dans un avis rendu le 23 novembre, a préconisé que les transferts de personnels prévus dans le cadre des mutualisations des services de moyens de La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS puissent intervenir avant la modification du périmètre intercommunal.

L'ajustement demandé vise à garantir la légalité du transfert au sein du nouvel EPCI des agents concernés en vue de la liquidation des rémunérations et des charges de personnel afférentes.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité ( 58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :
  - la modification, par voie d'avenant à la convention constitutive, de la date de création du service commun «finances» entre La Cali, la ville de Libourne et son CCAS au 31 décembre 2016 ;
  - la création au 31 décembre 2016 des postes transférés afférents.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





2016-12-196 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 7 décembre 2016**

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION****CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA VILLE DE LIBOURNE VISANT AU REMBOURSEMENT DES SALAIRES ET DES CHARGES DES PERSONNELS TRANSFÉRÉS AU 31/12/2016**

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

La Cali et la Ville de Libourne ont respectivement saisi leurs assemblées délibérantes en vue de modifier la date de création des services communs «Direction des ressources Humaines» et «Direction des finances», en la fixant au 31 décembre 2016 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elles ont également prévu que les services communs «Direction générale des Services» et «Direction des Systèmes d'Information» soient créés à cette même date du 31 décembre 2016.

Ces décisions impliquent le transfert au 31 décembre 2016 à La Cali des agents de la Ville concernés par ces mutualisations.

Afin de ne pas perturber les opérations de paie et faciliter la liquidation du mois de décembre 2016, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre une convention entre La Cali et la ville de Libourne visant à permettre :

- la prise en charge par la ville de Libourne des traitements et charges des agents transférés sur la totalité du mois de décembre 2016,
- le remboursement par La Cali à la Ville de Libourne des traitements et charges afférents à la journée du 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de ces dispositions ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

2016-12-197 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 7 décembre 2016**

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----



## RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE C.C.A.S. DE LA VILLE DE LIBOURNE VISANT AU  
REMBOURSEMENT DES SALAIRES ET DES CHARGES DES PERSONNELS TRANSFÉRÉS AU  
31/12/2016

2016-12-197 - 2/2  
Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_197-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

La Cali et le C.C.A.S de la Ville de Libourne ont respectivement saisi leurs assemblées délibérantes en vue de créer les services communs « Direction des ressources Humaines » et « Direction des finances », à compter du 31 décembre 2016.

Ces décisions impliquent le transfert à La Cali au 31 décembre 2016 des agents du C.C.A.S. concernés par ces mutualisations.

Afin de ne pas perturber les opérations de paie et faciliter la liquidation du mois de décembre 2016, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre une convention entre La Cali et le C.C.A.S. de la Ville de Libourne visant à permettre :

- la prise en charge par le C.C.A.S. de la Ville de Libourne des traitements et charges des agents transférés sur la totalité du mois de décembre 2016,
- le remboursement par la Cali au C.C.A.S. de la Ville de Libourne des traitements et charges afférents à la journée du 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de ces dispositions ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-198 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 7 décembre 2016**

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

### AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN SERVICE COMMUN PILOTAGE ET EXPERTISE DES MOYENS TECHNIQUES

2016-12-198 - 2/2  
Envoyé en préfecture le 16/12/2016  
Reçu en préfecture le 16/12/2016  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_198-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,  
Vu la délibération n° 2016-111-147 du 23 novembre 2015 instituant le service commun direction des ressources humaines,  
Vu la convention de service commun établie le 1<sup>er</sup> décembre 2015,  
Vu la saisine pour avis des comités techniques de La Cali et de la Ville de Libourne,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2016,

Par délibération du 23 novembre 2015, le Conseil Communautaire a adopté la création, au 1<sup>er</sup> décembre 2015, d'un service commun «pilotage et expertise des moyens techniques».

La convention de constitution de ce service commun, en son article II-2 « règles de partage des dépenses», prévoit que la clé de répartition définie à la convention soit établie jusqu'au 31 décembre 2016.

Il convient de prolonger cette durée jusqu'à l'élargissement effectif de ce service commun, qui fera l'objet d'un nouvel avenant.

De même, il convient d'actualiser la situation administrative du directeur général des services techniques, détenteur du grade d'ingénieur en chef en lieu et place du grade d'ingénieur principal.

Un avenant n°1 à la convention de constitution du service commun est proposé visant à formaliser ces deux modifications.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification, par voie d'avenant, de la convention constitutive dans les conditions décrites précédemment ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Afinché le

ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_199B-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-199 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 7 décembre 2016**

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION****MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU RÉGIME INDEMNITAIRE COMMUNAUTAIRE : ADJONCTION DE DISPOSITIONS APPLICABLES AU CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX**

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,  
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,  
 Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;  
 Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
 Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'État;  
 Vu le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;  
 Vu l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;  
 Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation en date du 14/11/2016,  
 Vu la saisine du Comité technique de la Cali en vue de sa séance du 01/12/2016,  
 Vu l'avis du bureau communautaire du 28/11/2016,

Dans le cadre de la constitution du service commun Direction générale des services, le recrutement d'un agent sur le grade d'administrateur territorial nécessite de faire évoluer le règlement communautaire du régime indemnitaire en vue de prévoir des dispositions spécifiques en faveur de ce cadre d'emplois, jusqu'alors non représenté dans les effectifs.

Cette modification amène à introduire un dispositif indemnitaire nouveau : le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (R.I.F.S.E.E.P.).

Applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 aux administrateurs territoriaux, son principe va être à terme décliné à l'ensemble des cadres d'emplois territoriaux et se substituer aux primes et indemnités existantes. Cette réforme à mener nécessite au préalable un important travail de cotation des emplois de la collectivité et doit pouvoir s'accompagner d'un dialogue social approfondi, aussi sa mise en œuvre globale ne pourra intervenir que dans les prochains mois.

La portée de la présente délibération se limite donc, pour le moment, aux seuls administrateurs territoriaux.

Le dispositif prévoit le versement de deux primes :

- une indemnité principale, versée mensuellement: l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire, facultatif, versé une voire deux fois par an (CIA), visant à valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir.

Il est proposé de créer 2 groupes hiérarchiques:

- Groupe 1 : administrateur territorial exerçant les fonctions de directeur général des services;
- Groupe 2: administrateur territorial exerçant les fonctions de directeur de pôle.



L'arrêté du 29 juin 2015 susvisé fixe à 4 150€ /an le montant plancher de l'I.F.S.E. pour le grade d'administrateur.

Le niveau des plafonds indemnitaires applicables prévus par ce même arrêté sont les suivants :

Pour l'I.F.S.E.:

Groupe de fonctions	Montant annuel maximal:
Groupe 1	49 980€
Groupe 2	46 920€

Pour le C.I.A.:

Groupe de fonctions	Montant annuel maximal:
Groupe 1	8 820€
Groupe 2	8 280€

L'IFSE fait l'objet d'une attribution individuelle en fonction du groupe d'emploi de rattachement. La part optionnelle est déterminée à partir des résultats de l'évaluation professionnelle, sur la base d'un coefficient de prime appliqué au montant de base pouvant varier de 0 à 100%.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver : l'instauration d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au profit des administrateurs territoriaux selon les modalités définies ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime (IFSE et CIA) dans le respect des principes définis ci-dessus.
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de ces primes.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_199B-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Recu en préfecture le 16/12/2016

ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_200-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-200 – 1/10

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 7 décembre 2016**

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----



Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation en date du 14 novembre 2016,

Vu la saisine du Comité technique de la Cali en vue de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016,

Vu la saisine du Comité technique de la Ville de Libourne en vue de sa séance du 2 décembre 2016,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 novembre 2016,

La création, d'une part, d'une Direction Générale des services entre La Cali et la Ville de Libourne et, d'autre part, d'une Direction des systèmes d'information mutualisés entre La Cali, la Ville de Libourne et son C.C.A.S. à compter du 31 décembre 2016 a pour conséquence d'emporter le transfert des agents qui en relèvent au sein des effectifs communautaires, la Ville de Libourne et son C.C.A.S. devant de façon concomitante procéder à la suppression des emplois correspondants.

Par ailleurs, pour faire suite à la tenue de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Gironde, réunie dans sa séance du 26 octobre 2016, la collectivité a arrêté son tableau annuel des avancements de grade. La nomination des agents promus, que ce soit au choix ou suite à la réussite à l'examen professionnel, nécessite de procéder aux transformations des emplois initialement occupés.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- De créer au titre du service commun Direction Générale des Services, à compter du 31/12/2016:
  - un emploi à temps complet d'attaché principal (catégorie A), à pourvoir par voie de transfert ;
  - un emploi à temps complet d'administrateur (catégorie A +), à pourvoir par voie de détachement;
- De créer au titre du service commun Direction des systèmes d'information, à compter du 31/12/2016 :
  - un emploi à temps complet de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
  - un emploi à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
  - un emploi à temps complet de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
  - un emploi à temps complet de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B), à pourvoir par voie de détachement ;
  - deux emplois à temps complet de rédacteur (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
  - un emploi à temps complet d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C), à pourvoir par voie de transfert ;
  - deux emplois à temps complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C), à pourvoir par voie statutaire ;

- De procéder, au titre des avancements de grade annuels, aux transformations de postes suivantes :

- Création, à compter du 15/12/2016, de :

- un emploi à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B) ;
- un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) ;
- deux emplois à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) ;
- deux emplois à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) ;
- un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) ;
- deux emplois à temps complet d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) ;

- Suppression, à compter du 15/12/2016, de :

- un emploi à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) ;
- un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) ;
- deux emplois à temps complet d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) ;
- deux emplois à temps complet d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) ;
- un emploi à temps complet d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) ;
- deux emplois à temps complet d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) ;

- Création, à compter du 17/12/2016, de :

- un emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) ;
- un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) ;

- Suppression, à compter du 17/12/2016, de :

- un emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) ;
- un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) ;
- de prévoir au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois ;
- d'approuver le tableau des effectifs ainsi mis à jour au 31 décembre 2015 :

## ETAT DU PERSONNEL – BUDGET PRINCIPAL


## TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENTS PERMANENTS AU 31 DECEMBRE 2016

(Fonctionnaires et contractuels recrutés en vertu de l'article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée)

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>					
Directeur général des services	A	1	1	0	0
Directeur général des services techniques	A	1	1	0	0
Directeur général adjoint des services	A	6	6	0	0
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Administrateur	A +	1	1	0	0
Directeur	A	3 agents détachés en qualité de DGA	3 agents détachés en qualité de DGA	0	0
Attaché principal	A	1 + 1 agent détaché en qualité de DGA + 1 agent détaché en qualité d'administrateur	1 + 1 agent détaché en qualité de DGA + 1 agent détaché en qualité d'administrateur	0	0
Attaché	A	8* *+ 2 agents détachés en qualité de DGA	8* *+ 2 agents détachés en qualité de DGA	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	7	7	0	0
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2	0	0
Rédacteur	B	12	12	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	8	8	0	0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	0	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	6	6	0	0



Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	18* *+1 agent détaché en qualité de rédacteur stagiaire	17* *+1 agent détaché en qualité de rédacteur stagiaire	0	1
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>72</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur chef	A	1 agent détaché en qualité de DGST	1 agent détaché en qualité de DGST	0	0
Ingénieur principal	A	3* *+ 1 agent détaché en qualité de DGS	3* *+ 1 agent détaché en qualité de DGS	0	0
Ingénieur	A	2	1	0	1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3	0	0
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2	0	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1	0
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	18	16	0	2
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>32</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Educateur principal de jeunes enfants	B	4	4	0	0
Educateur de jeunes enfants	B	1	1	0	0
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Cadre de santé de 1 <sup>ère</sup> classe	A	1	1	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	0	0
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1	0	0
Auxiliaire de puériculture principale de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	4	0	0
Auxiliaire de puériculture principale de 2 <sup>ème</sup> classe	C	8	8	0	0
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	C	5	5	1	0

<b>TOTALFILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	Envoyé en préfecture le 16/12/2016	<b>0</b>
				Reçu en préfecture le 16/12/2016	
				Affiché le	
				ID : 033-200027068-20161213-2016_12_200	DE
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	4	4	0	0
Animateur	B	3	3	0	0
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	0	0
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	7	0	0
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	22	21	0	
<b>TOTALFILIERE ANIMATION</b>		<b>39</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	0
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	0
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
Educateur des APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	0
<b>TOTAL FILIERE SPORTIVE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL DES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS RELEVANT DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI 84-53</b>	<b>179</b>	<b>174</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
---	------------	------------	----------	----------

## ETAT DU PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

**TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS CONTRACTUELS AU 31 DECEMBRE 2016**  
 (agents contractuels permanents recrutés sur le fondement de l'art 3-3 loi n° 84-53 modifiée)

Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
Chargé de mission tranquillité publique et développement social local	A	1	1	0	0
Chargé de relations entreprises PLIE	A	2	2	0	0
Référent parcours PLIE	A	4	4	0	0
Responsable du service politique d'accueil des gens du voyage	A	1	1	0	0
Directeur de la communication	A	1	1	0	0
Responsable de la communication	A	1	0	0	1
Chef de projet développement des filières liées à la transition énergétique et à l'économie circulaire	B	1	1	0	0
Chargé de mission politiques de cohésion sociale	A	1	1	0	0
Chargé de mission PLH- requalification des centres anciens	A	1	1	0	0
Chargé de mission PLH- appui technique aux communes	A	1	4	0	0
<b>TOTAL DES AGENTS CONTRACTUELS</b>		<b>14</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## ETAT DU PERSONNEL

**TABLEAU DES EFFECTIFS – ASSISTANTES MATERNELLES**  
**AU 31 DECEMBRE 2016**  
 (agents contractuels recrutés selon les dispositions du  
 Code de l'Action Sociale et des Familles)

Emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs		
		Pourvus	dont TNC	Vacants
Assistants maternelles	10	9	0	1



ETAT DU PERSONNEL  
TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE  
AU 31 DECEMBRE 2016

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Recu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

SLOV

ID : 033-200027068-20161213-2016\_12\_200-DE

Nature du contrat	secteur	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
CUI – agent d'entretien des locaux	technique	15	15	15	0
CUI – agent technique polyvalent	Technique	1	1	0	0
CUI – agent administratif	Administrative	2	2	0	0
CUI – animateur ALSH	animation	1	1	1	0
Emploi d'avenir – animateur	Animation	1	1	0	0
Emploi d'avenir – assistant Petite Enfance	Sociale	1	1	0	0
Emploi d'avenir – agent technique polyvalent	Technique	1	1	0	0
Emploi d'avenir- agent d'entretien des locaux	technique	1	1	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS AIDES</b>		<b>23</b>	<b>23</b>	<b>16</b>	<b>0</b>

EFFECTIF TOTAL AU 31 DECEMBRE 2016

Nature de l'emploi	Effectifs budgétaires	Effectifs		
		Pourvus	dont TNC	Vacants
EMPLOIS PERMANENTS	203	196	2	7
EMPLOIS AIDES	23	23	16	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>226</b>	<b>219</b>	<b>18</b>	<b>7</b>

## ETAT DU PERSONNEL – BUDET ANNEXE TRANSPORTS

**TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENTS PERMANENTS AU 31 DECEMBRE 2016**  
(Fonctionnaires et contractuels recrutés en vertu de l'article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée)

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur	A	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	0	0
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	1	0	0
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS RELEVANT DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI 84-53</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## ETAT DU PERSONNEL

**TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS CONTRACTUELS AU 31 DECEMBRE 2016**  
(agents contractuels permanents recrutés sur le fondement de l'art 3-3 loi n°84-53 modifiée)

Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
Responsable du service Transports	A	1	1	0	0
<b>TOTAL DES AGENTS CONTRACTUELS</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## EFFECTIF TOTAL AU 31 DECEMBRE 2016

Nature de l'emploi	Effectifs budgétaires	Effectifs		
		Pourvus	dont TNC	Vacants
EMPLOIS PERMANENTS	4	4	0	0
TOTAL GENERAL	4	4	0	0

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais